

Service régional de l'alimentation

Suivi par : Marion DELAME

sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Strasbourg, le 3 avril 2024

NOTE POUR LE CROPSAV

Objet : Focus sur la Flavescence dorée en Grand Est

Présentation de la maladie

La flavescence dorée fait partie des jaunisses à phytoplasmes (bactéries sans paroi) de la vigne. Cette maladie est transmise de cep à cep par *Scaphoideus titanus*, une cicadelle vivant exclusivement sur la vigne. Les phytoplasmes responsables des jaunisses de la vigne sont naturellement présents dans le compartiment sauvage (aulnes, clématites, noisetiers,...). L'introduction de *S. titanus* depuis le continent nord-américain a fait de la flavescence dorée une maladie extrêmement contagieuse.

La flavescence dorée est présente dans la plupart des zones de production viticole du sud de l'Europe, elle peut être à l'origine de fortes pertes de récolte et compromettre la pérennité des vignobles. Le phytoplasme de la flavescence dorée est ainsi classé comme organisme de quarantaine de l'UE par le règlement européen 2016/2031 et le règlement d'application 2019/2072.

Situation sanitaire du Grand Est

Le vecteur de la flavescence dorée est largement présent sur tout le vignoble champenois. En revanche, sa présence dans le vignoble alsacien est limitée à un périmètre restreint sur la commune de Turckheim.

Le Grand Est compte, avant la campagne de surveillance 2023, 9 zones délimitées (ZD) localisées dans les vignobles alsacien (1 ZD) et champenois (8 ZD). Ces ZD sont relativement récentes, les plus anciennes datant de 2019. Par ailleurs, la grande majorité d'entre elles est due à la détection d'un ou plusieurs ceps isolés, sans lien les uns avec les autres. Ces ceps ont été contaminés par des souches probablement issues du compartiment sauvage.

Toutefois, depuis 2021, une souche à l'origine des principaux foyers dans les autres vignobles français a été détectée en Champagne. Cette contamination est probablement due à l'origine à l'introduction de matériel végétal contaminé. Cette souche est transmise de façon très efficace par *S. titanus*, pouvant engendrer une multiplication par 10 du nombre de ceps contaminés chaque année.

Suite aux campagnes de surveillance réalisées en 2022 et 2023, de nouveaux ceps contaminés ont été détectés et de nouvelles communes sont contaminées par cette souche : Dormans, Courthiézy, Leuvrigny, Festigny, Mareuil-le-Port, Troissy et Mailly-Champagne.

La situation sanitaire avait été présentée lors du CROPSAV du 14 novembre 2022. Suite à la campagne de surveillance de 2023, un nouveau bilan de la situation sanitaire est fait pour information.